

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
EN PRÉSENCE DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION  
D'ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 5 MARS 2018**

La séance du Conseil d'arrondissement en présence du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en salle des fêtes de la Mairie.

**Élus présents**

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

**Pouvoirs**

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Michel BILIS

Mme Nawel OUMER à M. François VAUGLIN

**Excusés**

Mme Delphine TERLIZZI

M. Jean-François MARTINS

Mme Leïla DIRI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

M. Eric GARANDEAU

*A 18b45, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire :** « Bonsoir. Cette séance va se dérouler sous forme de CICA c'est-à-dire une réunion du conseil d'arrondissement avec les associations. Je salue les nombreux représentants associatifs présents dans la salle. Nous devons désigner le secrétaire de séance. Je propose de désigner M. Luc LEBON pour cette séance. Je ne vois pas d'opposition. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vais passer la parole à M. Jean-Pierre CORSIA qui a, en relation avec le comité d'animation du CICA, préparé cette séance. Un certain nombre de questions vont être posées selon la règle des questions orales posées en conseil d'arrondissement, et appelleront une réponse de l'exécutif. Les questions sont nombreuses, passionnantes et toutes pertinentes. Nous allons tâcher d'y répondre de la meilleure façon. »

**M. CORSIA :** « Merci M. le Maire. Nous reprenons une séance du CICA en conseil d'arrondissement. Je rappelle que le CICA est le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. C'est une instance réservée aux associations. La loi de 1982 organise le CICA et permet aux associations qui le souhaitent d'intervenir lors des conseils d'arrondissement ou de préparer des événements thématiques et de voter des vœux lors des conseils d'arrondissement.

Ce soir, nous sommes organisés en CICA en conseil d'arrondissement avec des questions que les associations peuvent poser. La première est proposée par M. Alexandre VISCONTINI pour le Jardin Partagé Truillot. »

### **Questions relatives aux conditions proposées par la Mairie pour développer la nature et la biodiversité en ville et aux actions en faveur de la mise en réseau des différentes initiatives de végétalisation dans le quartier**

**M. VISCONTINI :** « Bonsoir M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Je suis président de l'association qui porte le jardin partagé Truillot. J'ai deux questions à vous poser.

Nous faisons le constat que le 11<sup>e</sup> arrondissement est l'arrondissement le plus dense et le moins vert. Cela a un certain nombre d'effets sur les îlots de chaleur, sur la pollution et sur les conditions de vie en général. Nous œuvrons, parmi d'autres initiatives, à un peu plus de végétalisation dans notre arrondissement. Cela passe le plus souvent par la mise en place de jardins partagés ou le dépôt de permis de végétaliser initiés par la Mairie de Paris, ou par d'autres initiatives privées de syndicats ou d'organismes HLM, par exemple.

La première question que j'aimerais vous poser porte sur les conditions que la Mairie apporte pour soutenir toutes les initiatives de végétalisation du 11<sup>e</sup> arrondissement pour un peu plus de nature en ville telles que :

- la mise à disposition de points d'eau gratuits pour végétaliser ;
- l'accès à la terre. Nous avons de la terre à disposition au démarrage mais ensuite nous avons besoin d'accéder à un peu plus de terre végétale. C'est également le cas pour les permis de végétaliser individuels ;

- l'accès à des composts de proximité. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises : le compost est vraiment attendu par l'ensemble des citoyens. Nous nous en rendons compte au quotidien dans nos jardins partagés. Le fait d'avoir un compost à proximité permet d'ancrer certaines habitudes et comportements qui œuvrent pour plus de nature en ville. Cela nous paraît donc important d'avoir des composts de proximité, comme cela a été voté à plusieurs reprises dans les plans de la Ville de Paris ou dans le cadre du Budget participatif.

Ma première question est donc : que faites-vous pour développer la nature en ville ?

Comme je l'indiquais, beaucoup d'initiatives dans le 11<sup>e</sup> portent ce vœu d'avoir un arrondissement plus vert, et elles sont souvent isolées. Nous avons finalement peu de moyens de nous mettre en relation ou en réseau. Pour des raisons de confidentialité, nous n'avons pas accès aux adresses mail des personnes qui déposent un permis de végétaliser. Cela ne facilite pas la création d'un réseau des « jardiniers- citoyens » qui nous permettrait de donner un coup de pouce supplémentaire, voire un développement assez important, à ces initiatives de végétalisation. Il y a un projet de trame verte et bleue porté par plusieurs acteurs dans l'arrondissement. Quelle est la position de la Mairie sur le sujet ? Est-ce que des projets sont déjà prévus en termes de trame verte et bleue ?

Il y a également un certain nombre d'initiatives de collectifs qui se réunissent pour tenter de se mettre en réseau. C'est le cas autour des places qui sont rénovées comme à Nation. On tente de développer autour de République/Saint-Ambroise un quartier que nous appellerions « Coccinell'idées » qui aurait pour vocation d'aller vers plus de végétalisation. Que fait la Mairie pour appuyer cette mise en réseau ?

Bien entendu, il y a l'initiative « Enjardinez-vous » qui existe depuis plusieurs années et à laquelle nous contribuons avec grand plaisir car cela participe à cette mise en réseau des différents acteurs. Mais peut-être pouvons-nous aller plus loin pour mettre en lien les initiatives et en faire des initiatives de vivre ensemble. Végétaliser un quartier, ce n'est pas uniquement mettre un peu plus de vert ici et là, mais c'est aussi réunir des gens dans un quartier, apprendre à se connaître, avoir des échanges entre des gens d'horizons très différents. C'est finalement une autre façon de faire la vie et la ville ensemble. Nous avons besoin pour cela d'un appui et d'une coordination forte, et donc du soutien de la Mairie. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette question très importante et d'actualité et qui rentre dans le champ de ce que nous avons envie de développer. Je vais passer la parole à Mme Joëlle MOREL pour vous répondre. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire de me permettre de répondre aux questions liées à la végétalisation. On connaît tous le Jardin Partagé Truillot qui est très présent au niveau du quartier et plus largement au niveau du 11<sup>e</sup> arrondissement. Vous faites un travail assez remarquable en essayant de travailler aussi bien les problèmes liés au jardinage, à l'environnement mais aussi aux solidarités. Vous travaillez avec les écoles, le conseil de quartier et les associations. Vous mettez également en place un collectif. Je vous en remercie.

Je vais essayer d'apporter des réponses. Concernant la terre végétale, la Ville de Paris en met à disposition des jardins partagés et des permis de végétaliser pour permettre de démarrer les projets. Je sais combien vous êtes nombreux à ne pas être complètement satisfaits de la terre qu'on vous livre puisqu'elle est souvent en motte et dure à travailler. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Plan biodiversité que nous allons voter prochainement au Conseil de Paris, je

présenterai un vœu pour demander que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) livre de la terre plus humifère afin qu'elle soit plus facile à travailler.

Cet hiver, le broyat des sapins recyclés par la DEVE a été proposé aux associations des jardins partagés. C'est une première et c'est une bonne chose. J'espère que la démarche de distribution de broyat pourra continuer dans les années qui viennent et que le broyat pourra être également distribué aux personnes disposant d'un permis de végétaliser.

Vous êtes très nombreux dans le 11<sup>e</sup> arrondissement à demander l'installation de composts de proximité et de composts collectifs de quartier. Cette demande reflète la prise de conscience de la valorisation des déchets et c'est une très bonne chose. Aujourd'hui, la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) apporte aux projets de compostage de quartier un soutien technique et des conseils méthodologiques. Elle peut mettre à disposition du matériel (bacs, mélangeurs, broyat). Ces projets sont majoritairement portés par des habitants constitués en association. Dans le cadre du Plan compost 2016–2020, la Ville est en train de définir précisément les conditions d'implantation des composteurs dans l'espace public et dans les espaces verts. Grâce au Budget participatif, cinq composts de proximité seront prochainement installés. Le premier l'est déjà dans le jardin de la Cité Industrielle.

J'en profite pour reparler des journées « Enjardinez-vous ». Elles s'inscrivent cette année dans la semaine nationale « Tous au compost ». Dans ce cadre-là, nous organiserons le jeudi 23 mars dans la mairie, un débat avec des personnes qui compostent dans le 11<sup>e</sup>. Nous pourrions nous interroger sur les composts de proximité, les composts chez les bailleurs et dans les jardins partagés. La Ville de Paris sera présente pour répondre aux questions plus techniques. Je vous invite à y participer très nombreux.

Concernant les comités de végétalisation, depuis que nous avons mis en place les permis de végétaliser, nous avons pu initier un réseau dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Chaque année, nous faisons deux à trois réunions avec l'ensemble des personnes ayant un permis de végétaliser. Les jardins partagés et les personnes qui végétalisent leur terrasse et souhaitant mettre plus de nature en ville sont les bienvenus. Nous allons essayer de continuer de nous rencontrer afin de créer ce réseau. Nous avons commencé doucement en faisant en sorte que les personnes acceptent de donner leur mail pour que vous puissiez créer ensemble un réseau et prendre contact directement les uns avec les autres sans forcément passer par la Mairie du 11<sup>e</sup>. C'est comme cela que je souhaite travailler.

Je voulais dire également que le Budget participatif permet des projets ambitieux de végétalisation. Nous avons par exemple la création de la piste cyclable et la végétalisation qui va se mettre en place sur le boulevard Voltaire. Nous avons déjà fait deux marches exploratoires. J'espère que nous allons les continuer dans les prochaines semaines car c'est à partir de cela que nous pouvons imaginer la végétalisation du boulevard. Nous avons véritablement besoin que les conseils de quartier, mais aussi les détenteurs de permis de végétaliser et les jardins partagés puissent être associés à la réflexion autour de la végétalisation du boulevard Voltaire.

La trame verte est un projet défendu par la Mairie du 11<sup>e</sup>. On peut imaginer qu'elle reliera le Père Lachaise au jardin Truillot en passant par le square Gardette. Nous allons continuer à travailler sur le sujet. De plus, nous allons voter le Plan biodiversité et dans ce cadre-là, les trames vertes constituent un axe important de travail. Dans les semaines à venir, je souhaite travailler tout particulièrement sur la trame verte qui va relier le jardin Truillot au square Gardette, square historique de l'arrondissement qui présente une grande biodiversité végétale et une grande variété d'insectes. Par exemple, un insecte que nous ne trouvons pas dans les autres squares parisiens y a

été observé. C'est une chance de l'avoir dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons donc une petite parcelle dans le square Gardette qui est particulièrement riche en biodiversité et je pense que cela pourrait être le point de départ pour créer une trame verte riche et vivante. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette réponse très complète qui doit nous rappeler que le 11<sup>e</sup> arrondissement est classé quatrième arrondissement en nombre de permis de végétaliser, alors que c'est le 8<sup>e</sup> en termes de population. Nous sommes donc en avance sur les autres, avec plus de 300 permis de végétaliser accordés. Continuons à porter cette politique qui permet de remettre un peu de verdure dans un arrondissement très minéral. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour passer à la question suivante. »

**M. CORSIA :** « Avant de passer à la question suivante, je voudrais remercier le dynamisme de l'association du Jardin Partagé Truillot et son énergie mise en œuvre dans cette magnifique initiative. Je voudrais également dire qu'au-delà de toutes les initiatives de biodiversité, c'est ce travail en réseau qui me paraît important. En tant qu'élu délégué à l'économie sociale et solidaire, j'apprécie beaucoup qu'il y ait autour de vous de nombreux acteurs, notamment de l'économie solidaire et de l'économie du partage. C'est en faisant du collectif et en constituant des réseaux que l'on arrive à animer un territoire. À ce titre-là, la biodiversité compte. Mais au niveau des actions solidaires et de certains entrepreneurs qui font dans l'initiative sociale, c'est important de faire du global également. Je sais que vous y pensez et je vous en félicite. »

### **Questions relatives au déplacement des assistantes sociales de proximité auprès des personnes à mobilité réduite et aux dispositifs d'aide pour les personnes handicapées sans domicile ou aux faibles revenus**

**M. CORSIA :** « Nous allons passer aux questions de la Fédération des Malades et des Handicapés (FMH). Je vais passer la parole à Madame Séverine HALIMI.

**Mme HALIMI :** « Bonsoir M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus. Ce soir, j'ai deux questions sensibles à vous poser.

Ma première question : la FMH souhaite savoir quel dispositif est mis en place pour permettre l'action d'assistantes sociales de proximité se déplaçant au domicile des personnes ne pouvant aller d'elles-mêmes dans les services sociaux du fait de leur handicap (personnes à mobilité réduite, par exemple). On parlait de réseau et d'actions solidaires, la FMH est prête à identifier ces personnes.

Ma deuxième question : dans le contexte des vagues de froid que nous avons traversées, la FMH souhaite connaître le sort réservé aux personnes sans domicile fixe ou ayant des revenus trop modestes pour se chauffer et présentant un handicap. Nous souhaiterions qu'elles fassent l'objet d'une attention toute particulière, d'autant plus si elles souffrent de handicap mental car elles ne vont pas spontanément demander l'aide des dispositifs mis en place. Je vous remercie par avance pour vos réponses exhaustives. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup Madame et à la FMH aussi pour cette question essentielle que l'actualité nous rappelle sans cesse. Je vais passer la parole à Mme Hélène BIDARD et à M. Michel BILIS. »

**M. BILIS :** « S'agissant des personnes handicapées, l'interlocuteur majeur sur l'arrondissement est le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui se trouve au 130 avenue Ledru-Rollin. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ont la possibilité de joindre par téléphone les services du Centre d'Action Sociale. Des responsables du service social peuvent se rendre à domicile pour examiner et mettre en place, si nécessaire, les dispositifs de prise en charge. Pour contacter un travailleur social qui peut rendre une visite à domicile à une personne handicapée, il faut appeler au 01.53.36.51.14.

Concernant l'hébergement des personnes handicapées sans domicile, le Centre d'Action Sociale est évidemment un interlocuteur mais on peut aussi prendre contact avec l'une des trois permanences sociales d'accueil :

- pour les hommes de plus de 25 ans
- pour les familles, les couples ou les femmes isolées
- pour les personnes de 18 à 24 ans célibataires et sans enfant.

Par ailleurs, il existe au CASVP un dispositif d'allocations d'aide au logement. L'allocation « Paris Logement » peut ainsi financer les dépenses de chauffage. Le service famille/solidarité du CASVP est joignable au 01.53.36.51.49.»

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette réponse très précise. Mme Hélène BIDARD va compléter. »

**Mme BIDARD :** « Nous serions très heureux que vous et la FMH veniez participer au Conseil local du handicap. D'autre part, nous avons aussi un Conseil local de la santé mentale où la question du handicap mental est très souvent abordée. Il se réunit très régulièrement et fait notamment un travail avec les gardiens d'immeubles des bailleurs sociaux. L'ensemble des bailleurs sociaux du 11<sup>e</sup> arrondissement ont envoyé des gardiens d'immeuble en formation auprès des psychiatres des hôpitaux Saint-Maurice pour aborder notamment la question des personnes handicapées mentales dans leur logement, afin de faire de la prévention et pour permettre à ces personnes de rester dans leur logement dans de bonnes conditions. Les gardiens ont souvent un rôle central auprès de ces personnes handicapées mentales. C'est un travail que nous avons mis en place avec le Conseil local de santé mentale. Reste le parc privé, qui constitue la majeure partie de l'habitat. Nous allons essayer de développer des outils permettant de sensibiliser également dans le parc privé. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour ces réponses très précises à une question essentielle. M. Jean-Pierre CORSIA, nous pouvons continuer. »

### **Question relative au fascicule « Ressources et vous, vos adresses santé dans le 11<sup>e</sup> »**

**M. CORSIA :** « Nous allons rester dans le domaine de la santé, avec une question posée par les représentants de l'Union territoriale des retraités CFDT de Paris. Avant cela, je vais remettre dans le contexte ce travail sur la santé. En effet, les associations regroupées dans le CICA travaillent depuis deux ans sur une action dont la thématique est la prévention santé. Celle-ci est au cœur de toutes les problématiques liées à la santé aujourd'hui. Quelles que soient les populations, tout le monde est concerné par la prévention santé. Le CICA a souhaité faire tout ce travail avec des auditions. Je vais laisser Mme Michèle PRISER expliquer cela. »

**Mme PRISER :** « Bonsoir. Lors de la dernière session de questions aux élus, notre association, s'appuyant sur la fiche 26 résultant des propositions des Assises parisiennes de la santé, avait

demandé que soit créé un point santé dans l'arrondissement pouvant répondre aux différentes questions des habitants, tant en matière de santé qu'en matière de prévention, en les renseignant sur les professionnels et sur les lieux adéquats en fonction de leurs préoccupations, et ne se substituant pas à des professionnels de santé.

Notre association a continué à travailler dans le cadre du CICA sur cette problématique en rencontrant divers intervenants : maison de santé, associations, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et des Ateliers Santé Ville. Lors de nos échanges, nous avons pris connaissance du fascicule élaboré par l'Atelier Santé Ville et l'association Estrelia intitulé « Vos adresses santé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ». Nous demandons que ce fascicule, même s'il n'est pas complet, bénéficie d'une plus large diffusion, notamment par sa mise en ligne sur le site de la Mairie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vais repasser la parole à Mme Hélène BIDARD pour vous apporter une réponse. J'en profite pour vous indiquer avoir reçu les pouvoirs pour ce CICA de Mme Isabelle CHARPENTIER à Michel BILIS, et Mme Nawel OUMER m'a donné pouvoir. »

**Mme BIDARD :** « Vous vous rappelez que nous avons abordé cette question lors de la dernière réunion du CICA. Je veux d'ailleurs remercier tous les membres du CICA qui travaillent sur cette question et qui nous ont permis de faire des propositions très concrètes à l'Hôtel de Ville. Il y a sept Ateliers Santé Ville à Paris dans les quartiers Politique de la Ville. Nous avons la chance d'en avoir un dans le 11<sup>e</sup> arrondissement qui intervient dans le quartier Fontaine-au-Roi, qui impulse et accompagne la mise en place d'actions de prévention santé. Je veux également remercier une personne de cet Atelier, Mme Jalfaou WAGUE qui a permis, en partant de cette démarche territorialisée qui dépend normalement de la délégation politique de la Ville de Paris, de travailler avec la DASES, l'ARS ou encore l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances). Elle a fait le travail de recensement d'un certain nombre de coordonnées concernant la santé ou la prévention dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Elle a dépassé le quartier Politique de la ville pour faire un travail sur tout l'arrondissement. Evidemment, quand on produit un document papier comme celui-là, les numéros de téléphone et les adresses mail peuvent changer. Une version informatique permet d'être toujours à jour. Néanmoins, une version papier a été sortie car c'est parfois plus accessible pour certaines personnes. Nous sommes très heureux de ce travail de recensement.

Nous sommes évidemment d'accord pour que le contenu de ce guide figure sur le site de la Mairie du 11<sup>e</sup>. Nous avons dû attendre l'accord de l'association Estrelia dont dépendait l'Atelier Santé Ville avant de mettre ce guide en ligne. Nous sommes très heureux de l'avoir obtenu. Nous allons donc pouvoir procéder très prochainement à la mise en ligne de ce guide permettant à toutes et à tous de retrouver l'ensemble des coordonnées qui peuvent les concerner sur les questions de santé et de prévention. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Il y avait une deuxième question. »

**M. CORSIA :** « Avant d'introduire la seconde question, je voulais souligner les mérites de l'existence de ce guide. Bien sûr, il n'est pas exhaustif mais quand il n'y a pas une instance professionnelle dans le 11<sup>e</sup>, nous indiquons la plus proche dans les arrondissements limitrophes. Ce guide va être mis en ligne, ce qui veut dire qu'il pourra également être mis à jour. Nous sommes à votre disposition si vous avez des conseils pour compléter ce guide.

Je voudrais dire que la prévention santé est vraiment essentielle. Tout le monde en parle aujourd'hui. Une mesure gouvernementale vient de se mettre en place concernant un service

sanitaire pour les étudiants. C'est pour cela qu'il est important que nous anticipions dans le 11<sup>e</sup> et que nous fassions des expérimentations pour pouvoir accueillir également ces étudiants qui devront travailler pendant un mois et demi dans le cadre de leur cursus, sur des thématiques comme les addictions, l'alimentation ou les activités physiques. La prévention santé devra se banaliser pour que toute personne dans l'arrondissement puisse avoir les informations qu'elle souhaite.

Après la santé, nous allons parler de l'inclusion numérique. Mme Marie-Annick LAPARRA, des Retraités CFDT, va poser une question. »

### **Question relative à la création d'un réseau pilote de la DST Est dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique**

**Mme LAPARRA :** « Bonsoir à toutes et à tous. Pour faire vivre la COP 21 dans le 11<sup>e</sup>, le CICA de notre arrondissement avait organisé plusieurs ateliers dont les résultats avaient fait l'objet d'une restitution lors d'une conférence organisée le 21 mars 2016. Un de ces ateliers abordait le problème de l'exclusion d'une partie de la population qui n'a pas accès aux nouvelles technologies numériques et proposait de créer dans notre arrondissement des postes d'écrivains numériques dans des espaces dédiés.

Dans cet objectif, nous avons suivi avec attention les travaux de la Mairie de Paris pour une politique parisienne de l'inclusion numérique, lancés en janvier 2017. Dans la conférence-débat du 29 juin dernier sur l'inclusion numérique qui rapportait l'avancée des travaux dans ce domaine, une des réalisations concerne la mise en place d'un réseau pilote au sein de la Direction Sociale de Territoire (DST) Est, c'est-à-dire des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Nous aimerions savoir :

- Qui compose ce réseau, s'il est opérationnel ?
- Comment les habitants du 11<sup>e</sup> sont informés de son existence ?
- Comment peuvent-ils bénéficier de ce réseau ?

Merci de votre réponse. »

**M. le Maire :** « Merci de votre question. M. Michel BILIS va vous apporter des éléments. »

**M. BILIS :** « Comme vous l'avez souligné, la Direction Sociale de Territoire des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements a organisé ce réseau numérique. Dans le cadre de cette stratégie, un certain nombre d'acteurs institutionnels et associatifs bénévoles sont parties prenantes. Il y a 13 associations qui participent au réseau. Ce réseau fonctionne depuis mars 2017. Il se réunit régulièrement, toutes les quatre à six semaines. Les actions menées par le réseau concernent essentiellement l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives et l'acquisition d'une plus grande compétence et autonomie dans le maniement de l'outil informatique. Toutes les associations qui souhaitent adhérer au réseau le peuvent. Il suffit pour cela de s'adresser à la Mairie qui répercutera vers la Direction Sociale de Territoire. »

**M. le Maire :** « Merci. En clair, si l'UTR (Union territoriale de retraités) de la CFDT veut faire partie de ce réseau, il suffit d'en faire la demande. Vous pouvez la faire par l'intermédiaire de M. Michel BILIS qui la relaira. Cela valable pour toutes les associations ici présentes. Merci beaucoup pour cette question importante aussi. Je redonne la parole à M. CORSIA. »

**M. CORSIA :** « Juste deux petits mots pour compléter sur l'inclusion numérique : en plus de la stratégie d'inclusion numérique de la Ville, il faut savoir qu'il y a eu un appel à projets. Trois associations du 11<sup>e</sup> ont été lauréates : le Picoulet, le centre social solidarité Roquette et l'AGECA. Elles ont anticipé des initiatives d'inclusion numérique. Elles font un travail remarquable auprès de nombreuses associations et de nombreux publics. On les encourage donc à continuer. »

**Questions relatives à la délivrance de récépissés lors des contrôles policiers et à l'hébergement des mineurs non accompagnés scolarisés dans le 11<sup>e</sup>**

**M. CORSIA :** « Pour terminer, une question concernant la Ligue des Droits de l'Homme. Je passe la parole à Monsieur Boudjemaâ DAHMANE. »

**M. DAHMANE :** « Bonsoir M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. J'ai deux questions. La première concerne la mise en place d'une expérimentation de délivrance de récépissés lors des contrôles d'identité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous voudrions savoir si cela est envisageable dans la mesure où, dans le contexte actuel, on constate que ces contrôles vont être de plus en plus fréquents, zélés et peuvent même conduire, comme nous l'avons vu récemment, à la mise en rétention d'un Français d'origine africaine qui avait le malheur de ne pas avoir ses papiers sur lui. L'un des objectifs de la Ligue des droits de l'Homme est de combattre le racisme.

La deuxième question concerne les mineurs non accompagnés. Au niveau de l'arrondissement, nous intervenons dans un certain nombre de collèges et nous constatons qu'il y a un certain nombre de mineurs non accompagnés qui ne sont pas logés. À chaque fois, cela fait appel à des solutions soit associatives de type Paris d'exil ou Utopia 56, soit à des solutions individuelles. Serait-il possible de mettre en place des solutions d'urgence pour ces mineurs non accompagnés, notamment lors de vagues de froid ? Merci pour vos réponses. »

**M. le Maire :** « Merci à vous. Je propose que M. Michel BILIS réponde sur la deuxième question et je répondrai sur la première puisqu'elle m'est directement adressée. »

**M. BILIS :** « Sur ce problème très important des mineurs non accompagnés, nous avons formulé un vœu lors du dernier conseil d'arrondissement. Il y a d'ores et déjà un dispositif important et significatif mis en place. Comme vous le savez, la démarche commence par le dispositif d'évaluation des mineurs isolés (DEMI). Si la personne est reconnue mineure au terme de cette évaluation, elle est automatiquement prise en charge par l'aide sociale à l'enfance qui relève du département. Si en revanche, la minorité n'est pas reconnue, la personne entre dans le régime « commun » des personnes sans hébergement. Elle est alors orientée vers les permanences sociales d'accueil de la Ville de Paris pour essayer de construire un dispositif d'hébergement et prise en charge par les services sociaux de la Ville. D'après nos informations, il n'y aurait pas de personne reconnue mineure laissée sans hébergement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je pense que chacun a en tête le fait que le débat porte essentiellement sur les contestations de déclarations de minorité.

Je vais répondre à la première question puisque vous me demandiez si je serais d'accord pour mettre en place sur l'arrondissement une expérience de délivrance de récépissés lors des contrôles policiers. Je pourrais faire une réponse purement philosophique qui serait simplement oui, adhérant à beaucoup des valeurs de la LDH, mais ce serait une réponse de facilité. Il y a deux éléments : le premier correspond aux besoins et aux problèmes que vous avez évoqués, notamment aux contrôles qui peuvent être faits au faciès sur des Français d'origine étrangère et

qui, comme vous l'évoquiez dans un cas extrême mais néanmoins représentatif de cette situation, se retrouvent en centre de rétention tout simplement parce qu'ils n'avaient ni la bonne couleur de peau ni les papiers dans la poche. Effectivement, il y a un problème. Je pense qu'un meilleur encadrement des contrôles policiers serait de nature à pacifier et à mieux accepter le rôle des uns et des autres. C'est une réponse que je pourrais qualifier de facilité parce qu'il s'agit d'une compétence de l'État. La mairie n'a pas les moyens juridiques et légaux de décider seule de la mise en place d'une telle expérimentation. Si néanmoins l'État était disposé à s'engager dans ce processus, nous y répondrions favorablement.

Nous sommes arrivés au terme des questions qui ont été posées pour ce CICA. Nous entamerons ensuite la séance habituelle du conseil d'arrondissement au cours duquel nous allons examiner un certain nombre de délibérations et en fin de séance des vœux. Je l'évoque pour les personnes qui n'auraient pas le courage de rester jusqu'à la fin, nous proposons un vœu pour attribuer à Nabeel RAJAB, Président du Centre Bahreïnite pour les droits de l'Homme et secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. La FIDH ayant son siège dans notre arrondissement, il nous semblait sensé de faire cette proposition. Nous aurons le débat en fin de conseil d'arrondissement. Je donne le mot de la fin à M. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA :** « Je voudrais juste remercier toutes les associations du CICA d'avoir bien voulu s'exprimer. Nous avons essayé d'apporter tous les éléments de réponse. Je voudrais dire que le CICA continue son chemin puisque demain aura lieu une réunion du Conseil local du développement durable pour pouvoir mettre en place l'ensemble des propositions des acteurs locaux. Nous vous invitons à venir travailler sur des ateliers, des thématiques comme l'alimentation, la pollution de l'air, la mobilité douce. Nous comptons sur vos propositions pour enrichir ces débats. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. La séance avec le CICA est levée. »

**A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**